



**Conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale  
(CROPSAV)  
Compte rendu des réunions du 22 novembre 2022**

**Membres du CROPSAV présents :**

**Membres toute section**

- Frédéric MICHEL, directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt représentant la préfète de la région Centre-Val de Loire ;
- Fany MOLIN, directrice départementale de la protection des populations représentant la préfète d'Indre-et-Loire ;
- Elisabeth VANNERROY-ADENOT, pour la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations représentant le préfet de Loir-et-Cher ;
- Françoise PICHARD, pour le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations représentant la préfète d'Eure-et-Loir ;
- Thierry PLACE, directeur départemental de la protection des populations représentant la préfète du Loiret ;
- Arnaud BONTEMPS, directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations représentant le préfet de l'Indre ;
- Anne GABORIT, conseillère départementale représentant le président du conseil départemental du Loiret ;

**-Section plénière**

- Rémi BARON, président de l'organisme à vocation sanitaire (OVS) pour la santé animale, FRGDS Centre-Val de Loire ;
- Sébastien SICARD, président de l'organisation vétérinaire à vocation technique (OVVT), URGTV Centre ;
- Laurent PERRIN, représentant le syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral (SNVEL) ;
- Hervé DENIS, représentant du Conseil Régional de l'Ordre des vétérinaires (CROV) ;
- Alain MACHENIN, représentant le président de la Fédération Régionale des Chasseurs (FRC) ;
- Jean-Baptiste DAUPHIN, représentant le directeur régional de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) ;

**Section santé animale**

- Thérèse PREVERAL, directrice, représentante du président de l'association régionale interprofessionnelle des producteurs de porcs ARIPORC et l'interprofession volaille CRIAVI ;
- Jérôme BRETON-CAZAUX, directeur laboratoire INOVALYS pour l'Indre-et-Loire (37) ;

**Assistaient également :**

- Nicolas FRADIN, chef du Service Régional de l'Alimentation (SRAL) ;
- Chafika KARABAGHLI, DRAAF-SRAL, cheffe du pôle coordination ;
- Cécile MARSEAU, DRAAF-SRAL, chargée de mission santé protection animale ;
- Abdelaziz HAMRA-KROUHA, DRAAF-SRAL, chargé de mission gouvernance sanitaire ;
- Anne-Elisabeth LUNEAU, directrice FRGDS Centre ;
- Christophe THOLONIAT, directeur adjoint FRGDS Centre ;
- Pauline CARVALHO, animatrice OVVT, URGTV Centre ;

## **Membres excusés**

Conseil départemental d'Indre-et-Loire

Agence Régionale de Santé

Confédération Paysanne

DDT 36

DDT 41

INTERBEV qui donne son pouvoir au président de GDS Centre, M. Rémi BARON

Par délégation de la préfète de Région, Frédéric MICHEL, directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, préside la réunion et remercie les participants. Après un bref rappel de l'ordre du jour les sujets suivants sont présentés :

### **Section santé animale (10h-12h30)**

#### **1) Evolution de la gouvernance sanitaire (cf. diaporama)**

La présentation de la DRAAF/SRAL ne suscite pas de questions. (cf diaporama)

#### **2) Situation sanitaire Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP) et Peste Porcine Africaine (PPC) (cf. diaporama)**

Question : Laurent PERRIN, SNVEL. Un lien épidémiologique a-t'il été établi entre les 3 foyers en élevage du Loiret ?

Réponse : Thierry PLACE, DDPP 45. Aucun lien n'a été mis en évidence entre ces trois cas du 25/10, 10/11 et 16/11 malgré leur proximité géographique. En revanche une similitude avec d'autres cas constatés dans d'autres régions est la proximité d'élevages bovins, de plans d'eau et de zones humides avec la présence d'aigrettes. Il est vraisemblable que la contamination se soit faite par la faune sauvage à la faveur d'une faille dans la biosécurité.

Q : Laurent PERRIN, SNVEL. Au sujet des autocontrôles à la charge des éleveurs, une solution est-elle envisagée pour cette prise en charge car ceux-ci sont facturés autour de 350 euros/semaine ce qui est prohibitif pour les petits élevages ?

R : Thierry PLACE, DDPP 45. Une instruction récente du 21 novembre 2022 abroge ces autocontrôles sauf pour la filière palmipèdes. Des arrêtés préfectoraux seront pris pour modifier les dispositions de gestion en zones réglementées et informer les professionnels concernés.

S'agissant du foyer d'Auvilliers-en-Gâtinais (45) sur poules pondeuses, la gestion a été très rapide et efficace grâce aux autocontrôles et à la vigilance de l'éleveur. Après avoir constaté seulement 7 mortalités sur un bâtiment de 7000 oiseaux, l'éleveur a prévenu son vétérinaire. Le soir même, les résultats d'autocontrôle du lundi sont revenus positifs ce qui a permis de réagir très vite et d'organiser le chantier de dépeuplement dans les meilleurs délais.

Q : Sébastien SICARD, URGTV. Y a-t'il des consignes pour limiter le transport d'oiseaux malades par des particuliers vers les cabinets vétérinaires ?

R : Thierry PLACE, DDPP 45. Le passage au niveau de risque élevé prévoit une claustration des oiseaux mais aucune disposition n'est prévue pour interdire ou limiter le transport des animaux suspects vers un cabinet vétérinaire. Ce déplacement peut présenter un risque mais il n'est pas plus élevé qu'une visite en élevage qui ne se ferait pas dans des conditions optimales de biosécurité.

Hélène PREVERAL, CRIAVI, indique qu'une évaluation des coûts de cette crise sanitaire pour la filière avicole est en cours. Dans le Loiret, 2 abattoirs de volailles importants sont impactés dans leur activité.

Si on ajoute la hausse des coûts de l'énergie pour l'aval de la filière mais aussi en amont pour les éleveurs, les impacts sociaux et financiers sont très réels pour tous les domaines : œufs à couver, œufs/pondeuses, chair. Pour l'aval, du chômage partiel est à prévoir car les outils sont spécialisés même si un établissement comme Blancafort peut se reporter en partie sur autre chose (diversification possible vers des dindons de réforme).

Q : Des indemnisations sont-elles prévues ?

R : Frédéric MICHEL, DRAAF. Des dispositifs ont été mis en place pour indemniser l'aval de la filière sur la crise 2021-2022. Le ministre devrait annoncer prochainement si ces dispositifs vont être reconduits ou pas pour la crise sanitaire 2022-2023 et si oui, dans quelles conditions. Il est vraisemblable que ce soutien dépendra de l'ampleur et de la durée de la crise. Les arbitrages budgétaires sont donc attendus mais les outils sont déjà existants ce qui devrait permettre de réactiver les dispositifs rapidement.

Q : Alain MACHENIN, FRC. Il n'y a plus de laboratoire départemental dans le Loiret pour la PPA. Les prélèvements doivent être acheminés à Blois, Tours ou Bourges ce qui nécessite de stocker les cadavres. Est-il envisageable de faire faire des analyses au plus près ?

R : Thierry PLACE, DDPP 45. Ce problème du nombre de laboratoires compétents et reconnus se pose aussi pour la gestion des cas d'IAHP (les prélèvements IAHP sont envoyés à Inovalys en Loire-Atlantique (44) ). La DGAL réfléchit à un réseau de laboratoires de première intention qui soit réparti sur tout le territoire afin de créer un maillage suffisant.

Sébastien SICARD, URGTV, fait remarquer que le laboratoire Terana met en place une navette qui achemine une à deux fois par semaine les prélèvements réalisés par les vétérinaires.

Nicolas FRADIN remarque qu'il est nécessaire d'engager une réflexion au niveau régional sur la surveillance de la PPA en faune sauvage et la gestion des activités cynégétiques.

Christophe THOLONIAT, GDS Centre, estime que le premier souci à avoir, avant d'étendre le réseau des laboratoires, est de tout mettre en œuvre pour pérenniser les laboratoires qui existent déjà.

Anne-Elisabeth LUNEAU, GDS Centre indique qu'en Eure-et-Loir, le GDS et la fédération départementale de chasse ont mis en place une tournée du laboratoire pour collecter les animaux morts trouvés dans le cadre du réseau SAGIR. Il est donc faisable de faire en sorte que les échantillons soient acheminés même si le laboratoire n'est pas sur le département.

### **3) Présentation des Programmes Sanitaires d'Intérêts Collectifs (PSIC)- cf diaporama**

Anne-Elisabeth Luneau, présidente de GDS Centre présente le diaporama à l'issue duquel aucune question n'est relevée.

### **4) BVD : Avis restriction des mouvements de bovins lié à la lutte contre la Diarrhée virale Bovine**

La recherche et l'élimination des bovins IPI (Infectés Permanents Immunotolérants) est beaucoup plus efficace depuis l'arrêté ministériel du 31 juillet 2019 qui ses mesures rendent obligatoires.

Les DDecPP interviennent en appui de GDS sur les cas d'IPI qui resteraient encore au-delà d'un mois après leur détection.

Q : Sébastien SICARD, URGTV. Il y a quelques cas de faux positifs et des contestations de résultat du premier dépistage. Comment communiquer aux éleveurs et lever leurs doutes ?

R : Christophe THOLONIAT, GDS Centre. Ces contestations existent mais cela ne concerne pas beaucoup de cas. Il est important de faire de la pédagogie et de sensibiliser les éleveurs concernés. Peu à peu la situation sanitaire s'assainit. Avec le choix de la sérologie, avec le choix des kits, on est arrivé à faire baisser significativement le nombre d'IPI en quelques années. Globalement, les GDS et les vétérinaires font le travail et assurent la pédagogie auprès des éleveurs. Le point faible reste cependant

lors de la circulation des animaux. Les dépistages lors de l'introduction des animaux sont uniquement basés sur le volontariat, il n'y a aucune obligation réglementaire. Or, il y a un véritable enjeu à éviter de faire entrer dans le cheptel des IPI ou des virémiques transitoires. Sur 29552 introductions, seules 18107 analyses BVD ont été réalisées, ce qui constitue un vrai risque d'introduction de la maladie. Un avis du CROPSAV est demandé sur les contrôles BVD à l'introduction de façon à envisager des règles communes pour l'ensemble des départements de la région.

Sébastien SICARD, URGTV remarque qu'il faut faire le lien avec les dérogations aux analyses IBR et avec la difficulté à isoler les animaux. Beaucoup d'éleveurs pensent que la dérogation IBR les affranchit de faire des analyses pour la BVD.

Anne-Elisabeth LUNEAU, GDS Centre confirme que 5 des 6 départements de la région Centre-Val de Loire ont une situation épidémiologiquement favorable pour l'IBR et ont ainsi la possibilité d'alléger les analyses. Toutefois en cas d'introduction, surtout d'un animal reproducteur, le dépistage de la BVD est à faire au plus tôt.

Christophe THOLONIAT, GDS Centre, ajoute qu'il serait souhaitable de faire ce contrôle à l'achat, pour éviter les transmissions qui pourraient avoir lieu en centre d'allotement. Les cas d'IPI non éliminés après relance des GDS sont peu nombreux sur la région. Par exemple, on en recense 9 dans le Cher. Ces 9 cas correspondent à 2 ou 3 exploitations seulement.

Sébastien Sicard, URGTV suggère qu'une communication claire soit faite auprès des laboratoires qui parfois ne réalisent pas les analyses BVD car les prélèvements ne sont pas dans la fenêtre requise pour l'IBR des 15-30 jours après introduction (ils considèrent que les 2 analyses sont liées). Les laboratoires n'ont pas à se positionner sur les délais. Une deuxième prise de sang peut être faite pour la BVD pour lever tout problème.

Les dérogations IBR ont profité au commerce et aux négociants mais posent problème pour l'éradication de la BVD. L'isolement des animaux entrant en élevage n'est pas obligatoire mais fortement conseillé et il est en général oublié quand le contrôle à l'introduction n'est pas réalisé. Les contrôles à l'introduction poussent les éleveurs à plus de vigilance sur l'état sanitaire de leur cheptel.

Rémi BARON, président de GDS Centre, confirme que sur le terrain la quarantaine n'est quasiment jamais mise en œuvre. Les génisses sont directement intégrées au troupeau et il est clair que dans ce cas on achète la maladie.

GDS Centre demande l'avis du CROPSAV sur la proposition suivante :

**« Imposer en BVD des règles aux mouvements :**

Rendre le dépistage virologique obligatoire à l'introduction ou avant vente avec transport sécurisé (chercher IPI et virémiques transitoires) :

=> résultat viroNEG 15 jours avant maximum, 30 jours après maximum ;

=> dérogations possibles uniquement pour les cheptels en lien épidémiologique reconnu »

Les membres à voix délibérative du CROPSAV donnent **un avis favorable à l'unanimité** sur cette proposition.

**Q :** Membres de l'assemblée. Comment va se formaliser cette obligation ? Quelles sanctions pourront être prises en cas de non respect ?

**R :** Une formalisation de cette obligation est envisageable par arrêté de la préfète de région ou par des arrêtés pris par chaque préfet de département.

Quant aux sanctions, elles ne seront pas forcément nécessaires, le travail sur l'assainissement des cheptels ayant bien progressé jusqu'à présent sans moyen coercitif, en misant essentiellement sur la pédagogie et la communication.

Toutefois, l'infraction est définie dans la nomenclature des natures d'infraction (NATINF 29169) ce qui permettrait de sanctionner (Contravention de 4ème classe).



## 5) Maillage vétérinaire : état avancement en Centre-Val de Loire (cf diaporama)

Suite à la présentation faite par l'URGTV Centre-Val de Loire, la DRAAF souligne l'importance de ce sujet qui a toute l'attention de Mme la préfète de région.

Le secteur choisi pour répondre à l'appel à manifestation d'intérêts correspond au nord du Cher (limites de la Sologne et du Berry). C'est une zone intéressante à l'échelle régionale et qui comprend une faible densité de population ainsi qu'une faible densité d'élevages.

L'étude a été réalisée auprès des éleveurs de la zone et des cliniques vétérinaires qui exercent sur cette zone (sans forcément y être implantées). Les cliniques prévoient des difficultés à échéance de 5 ans maximum à cause du report de clientèle qu'elles ne peuvent plus absorber, des zonages d'intervention qui s'agrandissent et des grandes distances à parcourir. Les éleveurs de leur côté méconnaissent les difficultés des cliniques (ils n'ont pas conscience du risque de ne plus arriver à trouver un vétérinaire à horizon de 5 ans).

Une distorsion importante de perception s'est également révélée au sujet des téléconsultations. Les éleveurs estiment que la téléconsultation n'est pas utile mais les vétérinaires passent énormément de temps à aider les éleveurs au téléphone et pour eux ces appels téléphoniques font partie des téléconsultations.

Aujourd'hui, les cliniques ne souhaitent plus absorber de clientèle supplémentaire. Elles sont arrivées à saturation. Certains vétérinaires sont épuisés (augmentation des zones à couvrir et du nombre de clients sans augmentation du nombre de vétérinaires par clinique).

L'ancrage des salariés ou leur passage comme associé n'est pas forcément facile du fait du manque d'attractivité du territoire (il faut prendre en compte le conjoint et les enfants).

Au-delà de la réponse à l'AMI, des groupes de travail sur le maillage vétérinaire existent dans tous les départements. Ce sujet nécessite de travailler avec les acteurs qui sont sur place et tant que les structures existent. Les collectivités territoriales sont associées aux réflexions ce qui est nouveau. Il faut présenter les intérêts et la diversité de l'élevage de Centre-Val de Loire, travailler à améliorer le cadre de vie pour favoriser l'accueil du conjoint et des enfants. Beaucoup de collectivités ignorent encore les dispositions de la loi DDADUE et il y a des cas où les vétérinaires ruraux ne sont pas inscrits comme bénéficiaires du soutien des collectivités.

S'agissant de l'accueil d'étudiants vétérinaires en stage, seules les grosses cliniques peuvent le réaliser et se permettre de tutorer des élèves car cela demande du temps et des moyens humains. Les vétérinaires en difficulté n'accueillent pas de stagiaires et n'ont pas le temps non plus de recruter ni de participer aux rencontres : ils assurent juste la continuité des soins.

Le Dr Laurent PERRIN qui exerce dans le nord de l'Indre indique que sur sa clinique de 7 vétérinaires, seuls 1.5 ETP exercent en rurale ce qui est très faible. Des jeunes sont formés à faire de la rurale mais ils se démotivent au bout d'un moment. Pour retenir les jeunes vétérinaires en clinique et en activité rurale, il faut non seulement améliorer l'attractivité du territoire mais aussi l'accueil fait par les clients. Par ailleurs il s'interroge sur le maintien d'une activité en rurale quand il y a de moins en moins de travail. Christophe THOLONIAT, GDS Centre, reconnaît que certains éleveurs sont durs (et ils le sont avec tout le monde) mais que beaucoup sont attentifs aux relations humaines notamment avec leur vétérinaire.

Il est remarqué que l'Etat a aussi son rôle à jouer : les vétérinaires ne sont pas payés à l'heure actuelle pour leur rôle en épidémiologie sur des maladies comme IAHP ou PPA.

Les rencontres et stages permettent de faire connaître la région et d'augmenter le nombre de jeunes diplômés intéressés pour venir s'installer. Il faudrait faire en sorte que cela serve à tout le territoire. Une piste pourrait être de travailler plus avec les agences d'attractivité, car ce qui est observé en Centre-Val de Loire se passe dans toutes les régions. Il faut développer l'attractivité de la pratique en clientèle mixte et, sur ce créneau, il y a une vraie concurrence entre les territoires.

La région n'est pas bien connue. A cela s'ajoute un biais auprès des étudiants vétérinaires qui imaginent que les cliniques de Centre-Val de Loire ne sont pas bien équipées en canine.

Il y a un vrai point de vigilance à avoir sur les prochains départs en retraite. Aujourd'hui les jeunes, quel que soit le métier, sont mobiles et veulent pouvoir changer de métier au cours de leur carrière. Les vétérinaires qui font toute leur carrière au même endroit ne se trouveront plus. Pour garder cette liberté, la jeune génération fait de plus en plus le choix de rester salariée.

Hervé DENIS, CROV souligne que le manque de vétérinaires est peut-être encore plus criant en médecine canine qu'en médecine rurale.

Arnaud BONTEMPS, DDETSPP36, remarque que le dispositif prévu par la loi DDADUE ne semble pas se mettre en place, peut-être du fait des difficultés financières des collectivités. Pour autant, ce n'est pas forcément l'aspect financier qui est le frein majeur au maintien d'un maillage vétérinaire sur le territoire. Le temps de trajet n'est pas rémunéré, or il est considérable.

De la même façon les astreintes et les gardes ont un coût pour les cliniques (40 000 euros / an pour la clinique du Dr Laurent PERRIN).

Sébastien SICARD, URGTV précise qu'à cela s'ajoute le coût du recrutement d'un vétérinaire (environ 2000 euros de salaire mensuel) et le coût de sa formation (le vétérinaire recruté n'est pas opérationnel tout de suite).

## 6) Questions diverses : Plan Régional Santé environnement (PRSE)

Un colloque régional sur le plan régional Santé Environnement (PRSE) s'est tenu le 13/10. C'est un sujet qui traite de la santé humaine dans tous ses aspects et fait le lien avec l'environnement. Quatre groupes de travail ont été mis en place sur le concept One Health, dont un groupe piloté par le SRAL (Nicolas FRADIN) qui se réunira le 28/11. Il traite des zoonoses, en lien ou pas avec la faune sauvage, des maladies vectorielles et des espèces exotiques envahissantes. Un autre sujet pourrait être abordé car il a un impact sur la santé humaine ; il s'agit de la problématique de l'antibio-résistance.

Il est remarqué que le sujet du maillage vétérinaire pourrait aussi être abordé dans le cadre du PRSE sur l'angle de l'impact psychologique qui ne manquera pas de survenir quand les acteurs ne pourront plus faire soigner leurs animaux.

Nicolas FRADIN, DRAAF, indique qu'un cas de virus usutu sur humain a été détecté en Nouvelle Aquitaine (Landes). Cette maladie touche les passereaux.

Fin de la réunion de la section santé animale à 12h45

Pour la préfète de région et par délégation,  
La directrice régionale de l'alimentation, de  
l'agriculture et de la forêt

P.O. 

Virginie JORISSEN